



Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville sur Mer
Commune de
CUVERVILLE-EN-CAUX

Procès-Verbal Séance du 04 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mm. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Nicolas MICHEL, Valérie HEROUARD, Gaétan DUPONT, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Karima JOSSELIN, Baptiste REY, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Vanessa GRENET

Secrétaire de séance : Sylvain LEMESLE

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Votants : 10

DATE DE CONVOCATION : 22.02.2024

DATE D’AFFICHAGE : 22.02.2024

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil Municipal présents.

Monsieur le Maire désigne avec l'accord collectif M. Nicolas MICHEL comme secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

DELIB 206.24.01 - TOITURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture de la Mairie et qu'à cet effet, il a sollicité un devis de la SARL Hacher Rémi et Fils.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- De retenir le devis de l'entreprise SARL Hacher Rémi et Fils pour les travaux de réfection de couverture de la Mairie dont le montant s'élève à 25605.35 euros Hors Taxes.
- De prévoir les crédits nécessaires à l'opération 9003 « travaux de bâtiments » du budget 2024
- D'autoriser M le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et de l'Etat.
- De solliciter le fonds de concours à l'investissement de la CU LHSM
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

PLUI ZONE URBANISABLE

Monsieur le Maire présente la Carte de Proposition de zonage concernant les zones urbaines.

Après avoir examiné la carte, le Conseil Municipal soulève deux interrogations qui seront à soumettre à la Direction Urbanisme de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :

- Zone OAP : dans le projet figure une zone OAP en centre-bourg au sud de la rue André Malraux. Quelle est la raison d'être de cette zone ?
- Dents creuses : parcelles 769-770-771 sud de la rue Marc Allegret. La parcelle 770 est pour partie en zone U mais pas les parcelles 769 et 771. Qu'est ce qui dicte ce choix d'ouvrir à l'urbanisme une parcelle déjà bâtie et ne pas le faire pour 2 parcelles voisines « coincées » entre des parcelles urbanisables ?

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'attendre le retour de la CU LHSM concernant ses questionnements pour approuver ou non la proposition de zonage concernant les zones urbaines.

ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David LAURENT, 1^{er} adjoint au Maire qui présente la proposition des zones d'accélération des EnR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les zones proposées.

DELIB 206.24.02 - REVEGETALISATION DE LA PLACE GEORGES RONDEAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prévoir la réfection de la Place Georges Rondeaux et la possibilité de revégétaliser cet endroit et qu'il serait moins coûteux de réaliser ces travaux en même temps que les travaux d'aménagement du cimetière et du cheminement piéton relatifs aux délibérations n°206.23.34 et n°206.23.35 et qu'à cet effet il a sollicité un devis auprès de la société ASTEVA TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à **9 POUR** et **1 abstention** :

- De retenir l'offre de la société ASTEVA TP pour la Réfection de la place Georges Rondeaux pour un montant total de 4 290,00 € ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours à l'investissement de la CU LHSM ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer les travaux.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente la proposition du Contrat de location de la salle communale au Conseil Municipal.

Monsieur Gaëtan DUPONT indique que les articles concernant les conditions d'annulation et la protection des données personnelles sont manquants dans ce contrat.

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'attendre la modification de cette proposition de contrat de location de la salle communale pour l'approuver.

DATE DU REPAS DES AINES

La date du repas des aînés est fixée au dimanche 28 avril 2024.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire présente le Bilan DECI
- 2) Monsieur Sylvain LEMESLE demande à Monsieur le Maire : Quand les carreaux de l'église endommagés lors de la tempête Ciaran seront-ils remplacés ?

Monsieur le Maire indique qu'un devis avait d'ores et déjà été reçu de la Miroiterie LIOT pour le démontage et le remontage de la grille avec remplacement des carreaux et qu'un autre devis était en cours chez Normandie Vitrail pour fourniture des carreaux.

- 3) Monsieur Baptiste REY demande s'il serait envisageable de changer la plaque de la mairie située à côté de la porte d'entrée.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la demande et confie à Monsieur Baptiste REY la mission de proposer différents devis relatifs à ce changement lors du prochain Conseil Municipal.

- 4) Monsieur Gaëtan DUPONT souhaiterait que les cadeaux de Noël 2023 achetés pour les enfants de la commune et non récupérés par les parents, et les colis offerts aux aînés de la commune et non récupérés en fin d'année soient donnés à une ou plusieurs associations.

Monsieur le Maire indique que :

- Des courriers avaient été remis à tous les habitants concernés ;
- Les cadeaux de Noël pouvaient être récupérés jusque fin septembre 2024 et que passée cette date, les cadeaux seraient utilisés pour le Noël suivant ;
- Les colis des aînés contenant des denrées périssables seraient en effet donnés à des associations avant la date limite de péremption.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h53.

Le Maire,
Pierre LEMETAIS



Le Secrétaire de séance,
Sylvain LEMESLE

